



Clinique Ferrière
de Bon Secours

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la Clinique Ferrière de Bon Secours s'est dotée de la toute première Unité de Soins Palliatifs de l'Île Maurice. Elle comprend une Unité Fixe, une Equipe Mobile pour l'évaluation au domicile ainsi qu'un Centre de Formation. Aujourd'hui, l'unité peut accueillir 12 malades pris en charge par une équipe interdisciplinaire composée de médecins, d'une psychologue, d'infirmiers, d'aides-soignants et de bénévoles.

Une unité pour l'accompagnement des malades et de leurs proches

L'Unité des Soins Palliatifs Mère Marie Augustine est dirigée par une équipe spécialisée menée par le Dr Vicky Naga, le médecin Chef de Service, accompagné de deux autres médecins - Dr Anne-Sophie Jérôme et Dr Maëva L'Enclume. Des formations spécifiques ont été données aux infirmiers et infirmières qui passent de la médecine curative à la médecine palliative. Safia Adamjee, psychologue clinicienne, exerce à plein temps au sein de l'Unité. Sophie Fuxet, une infirmière palliatothérapeute française, est la coordinatrice de l'Unité. Pour compléter l'équipe, 14 bénévoles ont été formés pour l'accompagnement des malades en soins palliatifs et de leurs proches.

NOS INFRASTRUCTURES

- Une unité répartie sur deux étages
- 12 chambres exclusivement dédiées à la pratique des soins palliatifs
- 2 salons pour les familles
- Un coin cuisine
- Une baignoire thérapeutique à ultrasons
- Un coin pour les enfants

Notre forfait comprend :

- une prise en soins 24h/24, 7j/7 par une équipe interdisciplinaire formée spécialement ;
- la maîtrise des symptômes durant les maladies graves évolutives ; et l'accompagnement du patient et de sa famille durant les phases complexes et spécifiques de la fin de vie ;
- les visites médicales en binôme ;
- les consultations et le soutien de la psychologue de l'unité ;
- l'accès à la balnéothérapie ;
- l'accès au salon des familles comme lieu ressource et de bien-être et
- des prestations hôtelières de haute qualité et hospitalières nécessaires (O2, médicaments).

Tout savoir sur les soins palliatifs

Par l'Unité des Soins Palliatifs Mère Marie Augustine de la Clinique Ferrière de Bon Secours

1 Quand admettons-nous un patient en Unité de Soins Palliatifs (USP) ?

Un patient en soins palliatifs souffre d'une maladie grave évoluée avec des symptômes (douleurs, nausées, constipation, vomissements) ou une insuffisance d'organe (insuffisance cardiaque, rénale). Un patient n'arrive jamais seul à l'unité, nous prenons soin de lui et de ses proches. C'est un temps de vie ! Nous avons l'espace pour que les familles puissent organiser des retrouvailles, un anniversaire et même un mariage si besoin ! Le Kids' corner permet aux plus jeunes d'être inclus dans l'histoire de leur famille !

2 Peut-on venir en USP pour une durée limitée ?

Définitivement. Les malades sont admis pour la gestion des symptômes réfractaires (douleurs, nausées et vomissements, détresse psychique...). Dès que leur état est stabilisé, les malades rejoignent leur lieu de vie habituel. Il peut arriver que la maladie progresse plus rapidement et qu'ainsi le patient vient terminer sa vie dans l'unité. Le séjour a pour but de stabiliser les symptômes du patient pour ensuite préparer à un retour à domicile après par exemple, un séjour en service aigu (où ils ont fait l'expérience douloureuse de l'annonce du diagnostic et de traitements parfois pénibles).

3 Combien de temps peut-on séjourner en soins palliatifs ?

Notre unité est un lieu de vie, comme à la maison mais avec des soins qui ne peuvent être prodigués à domicile. On peut donc y séjourner quelques jours. La décision est prise avec le patient et pour le patient. Bien sûr sa famille est consultée pour savoir ce qui est le plus bénéfique pour tous !

4 Est-ce coûteux d'être soigné en soins palliatifs ?

La question du coût engendré par un séjour en unité de soins palliatifs est régulièrement abordée. Certains malades ou familles se font une fausse idée de cette dimension et par pudeur, évitent d'aborder le sujet et refusent une admission en

unité palliative. Notre unité est un service intégré à la Clinique Ferrière de Bon Secours. Le montant journalier de Rs 15,000 est calculé au plus juste pour une prise en charge tout compris (médecins, psychologue, soignants, chambres individuelles en suite, médicaments, bain thérapeutique, salons des familles, kids corner, fournitures et consommables).

5 Tous les patients sont-ils nécessairement sous morphine ?

Non, absolument pas ! La morphine n'est prescrite que dans la mesure où elle répond à des besoins spécifiques (douleurs non soulagées par d'autres médicaments). Il n'existe donc aucune « obligation » à recevoir de la morphine simplement du fait d'être hospitalisé en unité palliative.

6 Quand on est traité en soins palliatifs, cela signifie-t-il que l'on ne reçoit plus de traitements actifs ?

En soins palliatifs quand certains traitements s'arrêtent, les soins eux ne s'arrêtent jamais. Le plus souvent, c'est lorsque la maladie ne répond pas ou ne répond plus aux traitements spécifiques que les soins palliatifs peuvent être proposés.

7 Meurt-on plus vite quand on est transféré en soins palliatifs ?

De nombreux patients et familles s'opposent au transfert en unité palliative ou retardent au maximum cette orientation. Si certains patients trouvent une sérénité et un confort qui redonnent sens et leur vie en est prolongée, d'autres arrivent et dans la sécurité de l'unité peuvent lâcher prise rapidement après un transfert.

8 Pratique-t-on l'euthanasie en unité de soins palliatifs ?

Non, absolument pas ! Un patient en soins palliatifs est un patient qui jouit des mêmes droits que tout autre être humain. A ce titre, personne n'a le droit de mettre fin à sa vie. Pour nous, la mort est une étape de la vie, ni nous la hâtons, ni nous la provoquons ! Pas d'acharnement thérapeutique ni d'euthanasie.

UNITÉ DES SOINS PALLIATIFS MÈRE MARIE AUGUSTINE

Clinique Ferrière de Bon Secours • College Lane, Curepipe

• Tel: 670 5684 • Website: www.cliniqueferrierebonsecours.com